



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° III -
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS) DE LAVAL

Rapporteur : Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R123-8
et R123-9,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 relative à la
désignation des représentants du conseil municipal dans des organismes
extérieurs et notamment au sien du conseil d'administration du Centre communal
d'action sociale de Laval,

Vu les délibérations du conseil municipal en dates des 26 juin 2023 et
11 décembre 2023 modifiant la représentation du conseil municipal au conseil
d'administration du Centre communal d'action sociale de Laval,

Considérant que par courrier en date du 12 mars 2024, Gwendoline Galou, a
présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Que Gwendoline Galou siégeait au sein conseil d'administration du Centre
communal d'action sociale de Laval,

Qu'afin de pourvoir au remplacement de Gwendoline Galou, le conseil municipal
doit procéder au renouvellement de ses huit membres, selon la procédure prévue
à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, dans un délai de
2 mois à compter de la démission ou de la déclaration de démission d'office
effectuée par le Maire,

Que, selon la procédure prévue à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des
familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin
de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni
vote préférentiel,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Ainsi, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste huit membres
du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre communal
d'action sociale (CCAS), les membres de la liste suivante :

- Geoffrey Begon
- Christine Droguet
- Kamel Oghi
- Patrice Morin
- Éric Paris
- Catherine Roy
- Stéphanie Hibon-Arthuis
- Chantal Grandière

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault